

ALBERTA

L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Question d'importance pour les nouveaux arrivants au Canada, et donc en Alberta, que celle de l'entrepreneuriat, puisque le fait de « se lancer en affaires » peut effectivement constituer un des moyens, sinon le seul moyen de mettre à profit des habiletés autrement non reconnues et donc de « survivre », de pourvoir aux nécessités du quotidien au sein de la communauté d'adoption.

L'atelier offert à Edmonton sur le thème de l'entrepreneuriat par le consultant Ronald Bisson, en après-midi du 31 janvier, s'adressait spécifiquement aux immigrants et réfugiés francophones, pour qui le problème de reconnaissance des acquis, y compris en termes de diplômes, reste particulièrement criant. Plusieurs de ces immigrants, et en fait presque la totalité, sont des personnes qui ont été forcées de quitter des emplois de haut statut dans leur pays d'origine et qui, malgré leurs antécédents, se retrouvent au bas de l'échelle au Canada, en milieu de travail comme en milieu académique. D'où la possibilité de mettre à profit, à leur propre compte, les capacités et les habiletés qu'ils possèdent. Ce qui n'est pas, bien sûr, d'une simplicité absolue. Même en faisant abstraction des réalités de marché, et aussi des réalités apportées par diverses réglementations provinciales et/ou nationales, bien des obstacles se dressent sur le chemin de l'entrepreneur en herbe. Surtout au niveau personnel: peur de l'échec, manque de confiance, craintes quant aux perceptions, incertitude face à l'inconnu.

Essentiellement donc, l'atelier qu'offrait Ronald Bisson permettait de situer tous ces problèmes-obstacles et d'arriver à les contourner en créant un état d'optimisme, ou du moins une volonté de réussir. En première tranche, il y a donc eu discussion de groupe (une vingtaine de participants) pour défricher la question et établir quelques pistes de solutions, puis, en deuxième tranche, un témoignage apporté par un ancien chercheur en biologie aquatique originaire du Congo qui s'est « recyclé » dans la « consultance » de gestion et qui a réussi dans son entreprise.



À bâtons rompus, il a alors été question de quelques opportunités d'affaires, d'ailleurs directement reliées aux difficultés enregistrées par les nouveaux arrivants. Parmi celles-là, la possibilité d'ouvrir une école de langues a amené beaucoup d'eau au moulin des discussions, de par les faits évidents que les nouveaux arrivants, en dehors du Québec en tout cas, se doivent par nécessité d'apprendre l'anglais et que les programmes existants sont loin de répondre à leurs besoins. L'exemple a bien servi, donnant aux participants une énergie qui cadrait tout à fait avec ce que l'atelier s'efforçait de démontrer.

ERIC BATALLA

Edmonton

Le Franco

Semaine du 6 au 12 février 2004

UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ

Le mardi 16 mars 2004. Journée attendue par les élèves, les parents et le personnel de l'école La Mission, à Saint-Albert. C'était journée d'ouverture officielle pour la nouvelle école.

Plusieurs invités de marque étaient présents pour les cérémonies: Lois Hole, lieutenant-gouverneur de l'Alberta, Claude Duret, président du Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN), Richard Plain, maire de Saint-Albert, Mgr. Thomas Collins, archevêque du diocèse d'Edmonton, Ty Lund, ministre albertain de l'Infrastructure, Mary O'Neill, députée de la région à la législature de l'Alberta, Henri Lemire, directeur général du CSCN, parmi bien d'autres.



De façon traditionnelle, les cérémonies ont été entamées avec le *Ô Canada*, chanté par les élèves et les invités, et joué au violon et à la flûte par les élèves de 5e, 6e, 7e et 8e années sous la direction de madame Patricia Gareau. Maîtresses de cérémonie pour la circonstance, Guylaine Maunder et Gidget Bouchard se sont alors chargées de présenter les invités, d'abord madame Hole, pour un discours dans lequel elle a dit envier les jeunes de l'Alberta qui ont le droit et le choix de fréquenter une école francophone. Elle a aussi souligné, elle qui croit fermement au bilinguisme, que lorsque ses garçons étaient jeunes, les écoles

francophones et d'immersion n'existaient pas. L'archevêque Thomas Collins a enchaîné avec quelques mots sur l'importance du symbole de l'école La Mission, symbole qui représente la joie de vivre des enfants, la foi et le soleil. Il a par la suite procédé à la bénédiction des locaux. Les discours une fois terminés, tous ont été invités à prendre un repas et un verre de vin en l'honneur de l'ouverture de l'école.

Depuis plusieurs années, les parents francophones de la communauté de Saint-Albert rêvaient d'une école pour leurs enfants. Durant l'hiver 1994, des parents se sont réunis une première fois pour discuter d'un tel projet, essentiel à leur avis en considération du fait que leurs enfants devaient se rendre à Edmonton pour recevoir une éducation en français. Ce groupe de parents convaincus a travaillé d'arrache-pied pour que l'école La Mission ouvre ses portes en septembre 1995 et accueille ses 33 élèves (de la maternelle à la 3e année) dans les locaux du bureau central des écoles publiques de Saint-Albert.

Locaux exigus, et rendus encore plus inadéquats par des augmentations annuelles de la population écolière au fil des années suivantes. Un nouveau toit pour l'école s'imposait. Mais où? De négociations en péripéties, toutes pleines de rebondissements allant jusqu'à nécessiter une intervention du cabinet provincial, la construction d'une nouvelle école était entamée au début de l'année 2003 et complétée pas tout à fait à temps pour la rentrée, en septembre. C'est le 14 octobre que personnel et élèves aménageaient finalement dans leurs nouveaux locaux, flambant neufs.

Le rêve de 10 ans était enfin réalisé! Et c'est cela qui était célébré en soirée du 16 mars dernier, dans le cadre des cérémonies d'ouverture officielle. L'école La Mission — comme toutes les écoles francophones

de l'Alberta — traduit la volonté des communautés francophones de faire vivre leur culture pour les générations à venir. Tous lui ont souhaité longue vie.

Anne Michèle

Saint-Albert

Le Franco

Semaine du 26 mars au 1er avril 2004

CANADA

DIX PERSONNALITÉS CANADIENNES DÉCORÉES DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE

Le 25 mars 2004, 10 nouveaux récipiendaires ont été décorés de l'Ordre de la Pléiade par la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'édifice du Centre du Parlement du Canada, en la présence du ministre responsable de la Francophonie, l'honorable Denis Coderre. Agissant à titre de maître de cérémonie, monsieur Bernard Patry, président de la section canadienne, a souligné la présence de monsieur Stéphan Forget qui représentait l'Ontario lors du deuxième Parlement francophone des jeunes qui a eu lieu à Niamey, au Niger, en juillet 2003. Madame Janique Dubois, qui représentait la Saskatchewan à ce même forum, était malheureusement retenue à l'extérieur du pays pour ses études. C'est le sénateur Jean-Robert Gauthier, ex-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, décoré du grade de Grand Croix, qui a remis les insignes aux récipiendaires.

Monsieur Jean-Louis Roy a été décoré du grade de Grand Officier. Monsieur Roy a mené une brillante carrière qui l'a vu exercer ses talents dans de nombreux domaines : journalisme, enseignement universitaire et diplomatie. Cet ancien secrétaire général de l'Agence internationale de la Francophonie est particulièrement attaché à la question des droits de la personne et du développement démocratique.



1re rangée (de gauche à droite) : le père Zoël Saulnier, l'hon. Viola Léger,
Mme Diane Faucher, M. Jean-Claude Le Blanc.

2e rangée (de gauche à droite) : Me Ronald F. Caza, Me Daniel A. Bellemare,
M. Jean-Louis Roy, l'hon. Jean-Robert Gauthier, M. Yves Lusignan,
M. Lucien Bradet, M. Bernard Patry

Deux personnalités ont été faites Officier. Il s'agit de l'honorable Viola Léger et de Monsieur Lucien Bradet. Madame Léger est cette grande dame du théâtre, enseignante et ambassadrice culturelle de l'Acadie. Reconnue entre autres pour son interprétation marquante de *La Sagouine*, elle a par ailleurs créé la Fondation Viola Léger qui voit activement à la formation de la relève acadienne du théâtre. Monsieur Lucien Bradet est l'actuel président-directeur général du Conseil canadien pour l'Afrique. Il a contribué positivement à plusieurs dossiers d'importance pour la langue française. Il est l'auteur d'une étude qui a servi de base pour l'élaboration d'une politique sur les deux langues officielles à la Ville d'Ottawa. Sept autres personnalités ont reçu le grade de Chevalier. Il s'agit de monsieur Daniel A. Bellemare qui occupe présentement le poste de sous-procureur général adjoint au droit pénal au ministère de la Justice du gouvernement fédéral. Éminent juriste, il fait la promotion du français dans le cadre d'un groupe qu'il a contribué à fonder, soit l'Association internationale des procureurs et poursuivants. Monsieur Ronald F. Caza est un avocat associé au cabinet Heenan Blaikie. Pratiquant dans le domaine du droit civil, il a par ailleurs plusieurs engagements communautaires à son actif dont notamment pour Centraide, l'hôpital Montfort et la Fondation franco-ontarienne. Madame Rolande Faucher est une chercheuse, analyste et animatrice au sein de la communauté franco-ontarienne. Elle est une grande spécialiste des questions touchant l'éducation en français. Personne engagée dans son milieu, elle a notamment été membre du conseil d'administration de l'hôpital Montfort. Originaire du Nouveau-Brunswick, monsieur Jean-Claude Le Blanc oeuvre présentement au sein du Commissariat aux langues officielles. Expert en droits linguistiques, il a participé activement à l'élaboration de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Il cumule également plusieurs expériences communautaires, dont notamment au Réseau des services de santé de l'Est de l'Ontario. Monsieur Yves Lusignan est un journaliste qui a développé un service de nouvelles pour le compte de l'Association de la presse francophone. Il couvre l'actualité francophone pour une foule de publications en langue française qui sont publiées en milieu minoritaire. Monsieur Guy Matte, qui était retenu à l'extérieur du pays lors de cette cérémonie, est un enseignant de carrière qui a également été président de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens et de la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Il a participé aussi activement à l'organisation d'événements comme le Festival franco-ontarien ou les Jeux de la francophonie de 2001. Le père Zoël Saulnier est un natif du Nouveau-Brunswick où il oeuvre au sein des communautés acadiennes afin d'éveiller les jeunes talents à la littérature, à l'écriture, au théâtre et à la chanson. Il a par ailleurs bataillé pour la dualité linguistique dans cette province, spécialement au niveau de l'éducation.

Avant de clore la cérémonie, monsieur Jean-Louis Roy a été invité à prendre la parole au nom de tous les récipiendaires.

DEUX CANADIENS PARTICIPENT AU II^e PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES (PFJ)

La II^e Session du Parlement francophone des jeunes (PFJ) s'est tenue à Niamey (Niger) du 6 au 9 juillet 2003, en même temps que la XXIX^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Elle a réuni 80 étudiantes et étudiants, âgés de 18 à 21 ans, choisis par 41 parlements membres de la Francophonie. Mademoiselle Janique Dubois, de Saskatoon (Saskatchewan), et monsieur Stéphan Forget, de Penetanguishene (Ontario), représentaient la section canadienne de l'APF.



De gauche à droite : Mlle Janique Dubois, de Saskatoon (Saskatchewan),
Mme Guyanne L. Desforges, secrétaire administrative de la section canadienne de l'APF,
M. Stéphan Forget, de Penetanguishene (Ontario).

Répartis au sein de six commissions, les jeunes députés ont travaillé à la rédaction d'une Déclaration sur le développement qu'ils ont présenté à l'ensemble des parlementaires de la Francophonie au cours d'une séance commune. Après avoir, en préambule, affirmé leur adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par les Nations Unies, ils ont, en 55 articles, défini les priorités qui leur paraissent essentielles à la mise en oeuvre des conditions favorisant le développement. Ils ont notamment posé en préalables le respect des règles de fonctionnement démocratique des États, la création d'un Fonds d'appui à la santé, l'éducation pour tous, la généralisation de l'approche « genre » lors de la définition et de la mise en oeuvre des programmes de coopération. Ils ont par ailleurs placé sous le signe d'une solidarité accrue entre les États francophones, les échanges économiques, l'accès aux nouvelles technologies et le respect de l'environnement.

DES PARLEMENTAIRES DE L'APF POSENT DES GESTES CONCRETS POUR LA FRANCOPHONIE

Au Canada, la loi qui voit notamment à ce que le français et l'anglais soient respectées à titre de langues officielles au sein des institutions fédérales est la *Loi sur les langues officielles*. Une section fort importante de cette loi est sans conteste sa partie VII. Celle-ci énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Toutefois, le statut de la partie VII n'est pas clair. Certains croient qu'elle est déclaratoire, alors que d'autres croient qu'elle est exécutoire, c'est-à-dire qu'elle crée des obligations pour le gouvernement.

Afin de régler l'impasse, l'ancien président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, monsieur Jean-Robert Gauthier, sénateur, s'est fait le promoteur d'un projet de loi (S-4) qui inclut dans la *Loi sur les langues officielles* des dispositions exécutoires et qui confirme clairement les obligations du gouvernement. Ce projet de loi, s'il est adopté, aura des conséquences évidemment positives pour les communautés francophones vivant en situation minoritaire au Canada. Il est actuellement sous examen à la Chambre des communes. Comme quoi nos amis de l'APF demeurent très actifs!

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LE DRAPEAU ACADIEN FLOTTERA À *PROVINCE HOUSE*

Lors de la cérémonie de levée du drapeau acadien, durant la Quinzaine de la Francophonie, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Pat Binns, a annoncé que le drapeau acadien flottera à *Province House*, à Charlottetown, devant le siège de l'Assemblée législative de l'Î.-P.-É., pour le reste de l'année, afin de célébrer le 400e anniversaire de la fondation de l'Acadie. « Le drapeau acadien flottera à *Province House* pendant le reste de cette année afin de souligner la culture et la présence acadiennes au Canada atlantique et de commémorer les personnalités acadiennes qui ont fait des contributions exceptionnelles à la société de l'Île », a indiqué le premier ministre.

Il a ajouté : « C'est un privilège d'avoir l'occasion de célébrer le 400e anniversaire de l'Acadie à l'Î.-P.-É. Les riches traditions historiques des Acadiens ont grandement contribué à notre culture insulaire si diverse et spéciale. Je vous encourage tous à participer aux célébrations cette année et à profiter des événements présentés dans le cadre du 400e de l'Acadie! »

Le premier ministre a également reconnu que les politiques gouvernementales n'avaient pas toujours appuyé l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone mais que cela avait changé, particulièrement avec l'adoption de la *Loi sur les services en français* et la gestion scolaire de l'éducation de langue française en vigueur à l'Île.

Des célébrations ont lieu un peu partout dans la province depuis le lancement officiel en novembre 2003. Visitez le site www.acadie400.ca pour obtenir un calendrier des événements.



Un grand nombre de politiciens, autant fédéraux que provinciaux, ont voulu participer à la cérémonie officielle du lever du drapeau national acadien.

De gauche à droite, on voit le ministre provincial Elmer MacFadyen, le député fédéral Wayne Easter,

le premier ministre Pat Binns, le lieutenant-gouverneur Léonce Bernard, le député fédéral Shawn Murphy, le chef de l'Opposition Robert Ghiz, Évangéline et Gabriel (Marcia et Léo-Paul Arseneault), Marcellin Garneau (caché derrière) et le Consul général de France en Acadie Michel Freymuth. Après la photo officielle, le drapeau a été hissé au son de l'*Ave Maris Stella*, interprété par Jeannita Bernard, présidente du Comité consultatif des communautés acadiennes.

MANITOBA

POLITICIENS EN HERBE (Parlement jeunesse franco-manitobain)

Si c'est en forgeant que l'on devient forgeron, le parlement jeunesse franco-manitobain est peut-être une pépinière à politicien! Peu importe, pour l'instant ce qui compte, c'est l'expérience qu'en retirent les participants.

Le Parlement jeunesse franco-manitobain (PJFM) a tenu, du 30 janvier au 1er février, sa 20e édition. Cet événement est l'un des plus vieux en son genre dans le pays. Les adolescents ont eu la chance de s'exprimer en français et de mieux connaître le processus politique canadien. Cette activité a regroupé au-delà d'une cinquantaine de jeunes Franco-Manitobains qui ont joué aux politiciens pendant une fin de semaine. Le cabinet du PJFM est fondé sur le modèle du parlement canadien. Il est composé de deux « whips », quatre ministres, un leader de la Chambre, un président et vice-président, ainsi qu'un premier ministre et vice-premier ministre.

Au cours de l'activité, les ministres du cabinet préparent huit projets de loi pour que les participants les débattent en Chambre. Une fois adoptées, les lois du PJFM sont envoyées à Ottawa pour que le gouvernement canadien puisse connaître l'état d'âme des participants sur des questions d'actualité.

« Il y a eu trois projets de loi qui ont été adoptés cette année », avance le président et orateur du PJFM 2004, Joël Grenier. Le premier concernait la *Loi sur le mariage de couples de même sexe*, qui a été changée à la *Loi concernant l'union civile*. Nous croyons que le mot mariage est un mot religieux regroupant un homme et une femme.

« Nous avons aussi adopté la *Loi restreignant à trois jours par semaine le visionnement de la télévision*, avance-t-il. La dernière *Loi concernant la prostitution*. Nous avons choisi de légaliser ce métier et de créer un quartier regroupant les personnes pratiquant cette profession. » Celui-ci prétend que les participants ont bénéficié de cette activité tant au niveau éducatif que linguistique. « Je pense que les jeunes ne savent pas qu'ils sont en train d'apprendre le processus politique parlementaire, parce qu'ils sont trop occupés à s'amuser, croit-il. Si un professeur essayait de faire la même chose en salle de classe, il aurait moins de succès. »

La Liberté (Vol. 90, no 45 du 12 au 18 février 2004)
Manitoba

NOUVEAU-BRUNSWICK

ACTIVITÉS DE LA SECTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pour célébrer la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars, la section du Nouveau-Brunswick de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie pour ratifier l'élection de son bureau de

direction. Nous présentons nos félicitations au président de la section, monsieur Claude Williams, et aux vice-présidents, monsieur Cy (Richard) LeBlanc et monsieur Donald Arseneault. Monsieur Williams est aussi chargé de mission de la région Amérique. Les parlementaires ont eu la chance de discuter des objectifs, du fonctionnement et des activités de la section du Nouveau-Brunswick ainsi que de goûter à un menu traditionnel de l'Acadie, notamment la tourtière et le gâteau à la mélasse.

En ce qui concerne les fêtes, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises célèbrent la diversité culturelle de notre province en soulignant le 400e anniversaire de l'établissement de la première colonie française à l'île Sainte-Croix et le 400e anniversaire de l'Acadie. En 1604, Pierre Dugua, sieur de Mons, aristocrate et courtisan français, établit une colonie sur l'île Sainte-Croix. Cet avant-poste marque le début de l'établissement permanent des Français sur le territoire qu'ils nomment La Cadie ou l'Acadie. De nombreuses activités sont prévues dans toutes les régions de la province pour commémorer cet important jalon dans le développement du Canada contemporain. Pour obtenir plus de détails sur les activités du 400e ou pour en apprendre davantage sur l'Acadie visitez les sites Web suivants :

<http://www.gnb.ca/0056/2004-f.asp> ou <http://www.acadie400.ca>.

NOUVELLE-ÉCOSSE

LE PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE PROCLAME « L'ANNÉE DE L'ACADIE »

L'Acadie célèbre en 2004 son 400e anniversaire. En l'honneur de cet événement historique, John Hamm, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a proclamé l'année 2004 « l'Année de l'Acadie ».

Chris d'Entremont, ministre des Affaires acadiennes, a fait cette annonce le 24 octobre 2003, lors de l'assemblée générale annuelle de la Société Acadie Nouvelle-Écosse 2004, le groupe qui organise le Congrès mondial acadien. Le premier ministre a dit qu'il était heureux de marquer ainsi le 400e anniversaire de la colonisation française, jalon important de l'histoire de la Nouvelle-Écosse. Les Acadiens viendront pour honorer leur patrimoine et célébrer leur culture. Près de 250 000 personnes sont attendues en Nouvelle-Écosse à cette occasion.

Le Congrès mondial acadien 2004 est une manifestation de renommée mondiale qui donne aux Acadiens du monde entier une occasion de se rencontrer, de communiquer et de célébrer la culture acadienne. Le congrès se déroulera dans toute la Nouvelle-Écosse du 31 juillet au 15 août 2004.

SIGNALISATION ROUTIÈRE ET PROMOTION TOURISTIQUE DANS LES RÉGIONS ACADIENNES

La communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse sera beaucoup plus visible sur les routes et dans les centres d'information touristique de la province grâce à un projet annoncé le 11 mars 2004 par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux. L'annonce fut faite lors d'une réception à la Chambre Rouge, Province House, siège de la législature de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre de la semaine de la francophonie.

Ce projet, financé conjointement par le gouvernement provincial et fédéral, prévoit l'installation de 12 gros panneaux routiers sur les routes principales de la province ainsi que des bannières promotionnelles dans les régions de Chéticamp, l'Isle Madame, Pomquet, Grand-Pré, Par-en-Bas/Argyle et la Baie Sainte-Marie/Clare. Des kiosques seront placés dans les centres d'information touristique de la province pour mettre en évidence l'ensemble du produit touristique acadien et les régions acadiennes et servira entre

EMBAUCHE D'UNE COORDINATRICE DES SERVICES DE SANTÉ EN FRANÇAIS

La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse va certainement tirer avantage du travail de madame Micheline Daigle-LeBlanc, coordinatrice des services de santé en langue française, embauchée par le ministère de la Santé, au mois de février 2004. Le ministre de la santé, Angus MacIsaac, a indiqué que ceci constitue un grand pas en avant pour améliorer l'accès aux services de santé aux nombreux Néo-Écossais francophones.

Le ministre des Affaires acadiennes, Chris d'Entremont, était très heureux d'accueillir madame Daigle-LeBlanc, car elle travaillera en étroite collaboration avec la communauté acadienne et francophone et les services de santé pour mettre au point un plan qui permettra au système de santé d'être plus réceptif aux besoins de la population acadienne et francophone.

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE BILINGUE AU BUREAU DE RÉVISION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le Bureau de révision sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la Nouvelle-Écosse offre maintenant des services en français.

Avec l'embauche de madame Nathalie Poirier, les citoyens francophones peuvent communiquer avec ce bureau dans leur langue maternelle. Madame Poirier s'occupe de la correspondance et des communications en français, ainsi que de la traduction et révision de la section française du site Web du bureau.

Le financement pour ce poste s'inscrit dans le cadre de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur la promotion des langues officielles gérée conjointement par Patrimoine canadien et le Bureau des affaires acadiennes.

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE BILINGUE AU BUREAU DES AFFAIRES ACADIENNES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le ministre des Affaires acadiennes, Chris d'Entremont, confirme l'embauche de madame Carole Daley à titre d'adjointe administrative bilingue pour le bureau des Affaires acadiennes.

Madame Daley possède plusieurs années d'expérience en secrétariat, en gestion de bureau ainsi qu'en gestion administrative. Avant son entrée en fonction aux Affaires acadiennes, le 19 décembre 2004, madame Daley travaillait pour la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE).

ONTARIO

LA NOUVELLE SECTION ONTARIENNE DE L'APF

La Section ontarienne de l'APF s'est reconstituée en décembre dernier, suite aux élections provinciales qui ont eu lieu le 2 octobre 2003.

La composition du nouvel exécutif de la Section est la suivante:

Président honoraire: L'honorable Alvin Curling, président de l'Assemblée législative

Président: M. Gilles Bisson (Timmins — Baie James)

Vice-président: M. Jean-Marc Lalonde (Glengarry- Prescott-Russell)

Secrétaire-trésorier parlementaire: M. John Baird (Nepean-Carleton)

Directeur: M. Rosario Marchese (Trinity- Spadina)

Directeur: M. Philip McNeely (Ottawa- Orléans)

Correspondante au Réseau des femmes parlementaires: Mme Laurel Broten (Etobicoke-Lakeshore)

MONSIEUR GILLES BISSON — NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA SECTION

Monsieur Gilles Bisson a été réélu député de la circonscription de Timmins-Baie James pour un quatrième mandat lors des dernières élections générales le 2 octobre 2003. En décembre, la nouvelle section ontarienne de l'APF a été constituée. Monsieur Bisson en est le président.

Durant son dernier mandat à Queen's Park, de 1999 à 2003, monsieur Bisson a été le porte-parole du Nouveau parti démocratique (NPD) en matière d'Affaires francophones, d'Affaires municipales, de Développement du Nord et des Mines, d'Affaires autochtones, et de Transport. Il a aussi été le whip en chef de son caucus.

Élu pour la première fois en 1990, il a été adjoint parlementaire du ministre du Développement du Nord et des Mines, et du ministre des Affaires francophones, dans le gouvernement de Bob Rae. Il est reconnu comme un ardent défenseur du Nord de l'Ontario et un député qui travaille avec acharnement pour ses électeurs et sa communauté.

Avec son caractère animé, Monsieur Bisson exprime facilement son opinion sur des sujets tels les services en français et la défense des droits des Ontariens du Nord. Monsieur Bisson est né en 1957 et a grandi à Timmins, en Ontario. Monsieur Bisson et sa femme, Murielle, sont mariés depuis 27 ans. Ils ont deux filles, Julie et Natalie.

QUÉBEC

SEIZE QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DÉCORÉS DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE

Le 17 mars dernier, 16 personnalités québécoises ont été décorées de l'Ordre de la Pléiade à l'occasion d'une cérémonie à l'Hôtel du Parlement à Québec. Monsieur Michel Bissonnet, vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et président de l'Assemblée nationale du Québec, a remis les insignes aux récipiendaires.

Cette année, madame Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, ancienne présidente de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), a reçu l'insigne de Grand Croix, réservée aux anciens présidents d'Assemblée et aux chefs d'État. Madame Lise Thibault, lieutenant gouverneur du Québec, s'est vu décerner le grade de Grand Officier. Madame Pauline Marois, députée de Taillon et ancienne vice-première ministre du Québec, a obtenu l'insigne de Commandeur, et, à titre

posthume, les anciens ministres et parlementaires Camille Laurin et Claude Ryan ont mérité la même distinction. Finalement, monsieur Pierre Lucier, sous-ministre de l'Éducation, a reçu le grade d'Officier, alors que mesdames Arlette Cousture, Fabienne Larouche, Marie-Josée Longchamps ainsi que messieurs Pierre Bruneau, Gilles Carle, Albert Lafontaine, Guy Laliberté, Alain Simard, Luckner A. Saint-Preux et Réjean Thomas sont devenus Chevaliers de l'Ordre de la Pléiade.

Rappelons que la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, est destinée à reconnaître les mérites éminents de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de la Francophonie.



1ère rangée (de gauche à droite) : Mme Pauline Marois, Mme Louise Harel,

Mme Lise Thibault, M. Gilles Carle, M. Albert Lafontaine, Mme Marie-Josée Longchamps.

2e rangée : M. Yvan Bordeleau, M. Guy Laliberté, Mme Jocelyne Caron, Mme Arlette Cousture,

Mme Francine Castonguay Laurin, M. Paul Ryan, M. Michel Bissonnet, M. Lukner St-Preux,

Mme Fabienne Larouche, M. Pierre Lucier, M. Pierre Bruneau, M. Alain Simard et M. Réjean Thomas.

Pascale Langlois

Secrétaire administrative adjointe

Section du Québec de l'APF

SASKATCHEWAN

DU NOUVEAU À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA SASKATCHEWAN ... DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Pour bien se préparer aux travaux législatifs de ce printemps, tous les députés provinciaux de la Saskatchewan ont reçu une version révisée du *Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan* en présentation bilingue. Les députés provinciaux de la Saskatchewan ont maintenant en main un outil amélioré qui facilitera leur participation aux travaux de l'Assemblée législative et ce, en anglais et en français. Le nouveau Règlement est entré en vigueur au début de la session actuelle, le 18 mars 2004.

La nouvelle version du Règlement découle d'une résolution de l'Assemblée le 13 juin 2003, en vue d'accepter les recommandations du troisième rapport du Comité spécial de règles et de procédures. Ces

recommandations ont été faites dans le but de permettre à tous les députés de contribuer davantage au processus législatif. Parmi les modifications majeures, notons des changements qui accordent une plus grande priorité aux affaires émanant des députés et surtout une nouvelle structure de comités qui comprend maintenant trois catégories — des comités de la Chambre, des comités d'enquête minutieuse et des comités de secteur politique. De plus, le nouveau format en feuillets mobiles est plus facile à utiliser et à mettre à jour.

Le Bureau de la greffière de l'Assemblée législative de la Saskatchewan a saisi l'occasion de revoir le Règlement et de refaire de fond en comble la présentation des versions anglaise et française. Parmi ses priorités figurait la continuation de la pratique, en place depuis 1988, de publier le Règlement dans les deux langues officielles. Le Bureau de la greffière et l'Office de coordination des affaires francophones ont travaillé en étroite coopération pour s'assurer de la qualité de la version française. Par ailleurs, les deux bureaux ont également collaboré à mettre à jour le guide des formulations prescrites afin de bien continuer la pratique de publier la documentation en format bilingue quand des affaires bilingues sont devant la Chambre, tels les projets de loi bilingues.

Les deux équipes sont bien fières des résultats de cette collaboration. Nous vous invitons à consulter le *Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan* en ligne au <http://www.legassembly.sk.ca/publications/Docs/rulespro.htm>.

Vous pouvez aussi aller voir le discours du Trône et l'exposé budgétaire du gouvernement de la Saskatchewan, en français pour la troisième année consécutive ! (http://www.executive.gov.sk.ca/throne_speeches.htm et <http://www.gov.sk.ca/finance/budget/budget04/2004papers.htm>)

Terina Abrahamson
Secrétaire administrative adjointe
Section de la Saskatchewan.